

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **03 mars 2021 à 16 h 00** à partir de vidéoconférence.

Étaient présents Madame Denise Godin-Dostie et Messieurs Christian Thauvette, Michael Sarrazin ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la vice-présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Absence motivée de Madame Andrée Brosseau et Jocelyne Bishop Ménard

Madame Denise Godin-Dostie, vice-présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 12 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2328-03-21 Ouverture de l'assemblée

Madame la vice-présidente souhaite la bienvenue à tous et déclare la présente séance ouverte sans public le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

La présente séance sera diffusée sur le site Internet des deux municipalités dans les jours suivants.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Denise Godin-Dostie
Et résolu à l'unanimité**

D'accepter et d'ouvrir la présente séance sans public et par voie de vidéoconférence.

ADOPTÉE

2329-03-21 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 03 mars 2021.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 3 février 2021
4. Autorisation de paiement Construction Jacques Théoret sur le projet des étangs aérés
5. Approbation des comptes à payer au 3 mars 2021
6. Achat et installation d'une vanne murale pour la station Delisle
7. Offre de service mise à jour chapitre 2, attestation de conformité, mise à jour du manuel d'exploitation et rapport d'évaluation de performance des étangs aérés
8. Varia
9. Parole à l'assistance
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2021

ADOPTÉE

2330-03-21 Approbation du procès-verbal du 03 février 2021

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Denise Godin-Dostie
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 03 février 2021.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2331-03-21 Autorisation de paiement Construction Jacques Théoret sur le projet des étangs aérés

CONSIDÉRANT QU'après analyse et approbation de la dernière facture de Construction Jacques Théoret au montant de 136 157.85 \$ par Monsieur Michel Vaillancourt, ingénieur à la ville de Coteau-du-Lac.

ATTENDU QUE le montant total inclut 83 451.75 \$ pour le remboursement du 5% retenu au contrat du lot-5 au projet d'accroissement de la capacité des étangs aérés et mise aux normes ainsi que le montant de 52 706.10 \$ pour le paiement d'ordres de changements qui n'avaient pas été réclamés jusqu'à ce jour.

EN CONSÉQUENCE

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration autorise le paiement de la facture no.13731 de Construction Jacques Théoret inc. au montant de 136 157.85 \$ taxes incluses et que ce paiement soit final au contrat.

ADOPTÉE

2332-03-21 Approbation des comptes à payer au 03 mars 2021

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 03 mars 2021 au montant total de 165 772.36\$ à savoir les chèques numéro 4256 à 4265 pour un montant de 140 044.49\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 25 727.87\$.

ADOPTÉE

Achat et installation d'une vanne murale pour la station Delisle

Monsieur Émile Latreille, chef opérateur de la RAC, recommande l'installation d'une vanne murale à l'entrée du poste de pompage Delisle située sur le territoire de la municipalité des Coteaux. Monsieur Latreille a déposé une soumission de l'entreprise SEMS au montant de 12 495.79\$ taxes incluses. Le besoin de cette vanne murale selon monsieur Latreille vient du fait que le bassin desservi par cette station s'agrandit continuellement et il devient plus difficile d'intervenir dans le poste de pompage.

Monsieur Claude Madore mentionne qu'un seul prix a été déposé par monsieur Latreille puisque les entrepreneurs mécaniques pour de petits travaux comme celui-là sont rares et que la RAC à l'habitude de procéder avec l'entreprise SEMS.

Monsieur Jacques Legault recommande le report de cette dépense dans les prochains mois puisque les deux municipalités sont en discussion pour la modification de l'entente initiale de la RAC et que ces travaux ne sont pas jugés comme urgents.

Le conseil d'administration mentionne que la RAC doit procéder aux réparations nécessaires afin d'assurer une continuité de l'opération mais d'attendre pour les travaux qui ne sont pas jugés urgents jusqu'au moment où la nouvelle entente sera conclut.

2333-03-21 Offre de services mise à jour chapitre 2, attestation de conformité, mise à jour du manuel d'exploitation et rapport d'évaluation de performance des étangs aérés

ATTENDU QU'après discussion avec l'inspecteur du MELCC et suite à la réception d'un courriel de sa part nous demandant de fournir, comme convenu dans le passé sous les

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

résolutions no.1951-07-16 ainsi que la résolution no.2009-04-18, quatre documents afin de fermer le dossier de mise aux normes et accroissement de la capacité de traitement.

QUE les quatre documents en question sont la réalisation du Chapitre 2, le dépôt d'une attestation de conformité des travaux, la mise à jour du manuel d'exploitation et le dépôt d'un rapport d'évaluation complet de la performance de la station de traitement.

CONSIDÉRANT le fait que la RAC a mis fin au mandat de la firme CGEI qui était responsable des travaux suite à un conflit important.

CONSIDÉRANT l'obligation de fournir lesdits documents au MELCC, la RAC a demandé une offre de service à Monsieur Jean-François Richard, ingénieur connaissant très bien le dossier, pour la réalisation du mandat.

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration accepte l'offre de service de Monsieur Jean-François Richard pour la somme de 16 500.00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des quatre documents ci-avant énumérés afin de respecter les engagements de la RAC face au MELCC et autorise Monsieur Richard à déposer les documents au nom de la RAC.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2334-03-21 Levée de l'assemblée ordinaire du 03 mars 2021

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 03 mars 2021 soit levée à 16 h 22

ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie, vice-présidente

Jacques Legault, secrétaire